

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 18/002/2008 (Public)

ÉFAI

Date : 29 janvier 2008

Liban. Amnesty International demande que l'enquête sur les homicides perpétrés pendant les manifestations à Beyrouth soit indépendante et que les résultats en soient rendus publics

Amnesty International se félicite de ce que le Premier ministre Fouad Siniora ait annoncé l'ouverture d'une enquête sur les homicides dont ont été victimes sept personnes lors des manifestations qui ont eu lieu dimanche 27 janvier à l'intérieur et autour du quartier de Mar Mikhail, à Beyrouth. L'organisation demande que cette enquête soit menée par une instance indépendante plutôt que par l'armée ou d'autres forces de sécurité ayant pris part aux événements, tout en insistant sur la nécessité que ces investigations soient menées promptement et dans le respect des normes internationales d'exhaustivité et d'impartialité.

Ahmed Hamza, Ahmed Ali Ajouz, Mahmoud Ali Hayek, Mahmoud Mansour, Mohammed Arslan, Yusef Sheqir et le secouriste Mustafa Amhaz sont morts pendant la manifestation de dimanche à Beyrouth, qui s'est transformée en émeute. Des dizaines d'autres personnes ont été blessées. Les manifestants protestaient contre les coupures de courant affectant les banlieues sud de Beyrouth à majorité chiites qui soutiennent fortement Amal et le Hezbollah, deux partis politiques actuellement opposés au gouvernement de Siniora. Selon certaines informations, des coups de feu auraient été tirés par des soldats de l'armée libanaise et par quelques personnes non identifiées. Un autre homme, Ali Hassan Maatouq, a été tué dans un accident de la circulation lors d'un mouvement de protestation similaire à Nabatiyeh, dans le sud du Liban.

Le rôle joué lors de ces événements par l'armée libanaise, qui pourrait notamment avoir été à l'origine de coups de feu mortels, renforce la nécessité que ces investigations soient menées par une instance indépendante, comme le préconisent les normes internationales dans ce domaine. Les résultats de l'enquête devront être rendus publics et toute personne soupçonnée d'implication dans ces homicides devra être tenue de rendre des comptes. Lors des manifestations, les forces de sécurité doivent respecter les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, qui requièrent qu'elles utilisent des moyens non violents et qu'elles ne recourent « intentionnellement à l'usage meurtrier d'armes à feu que si cela

est absolument inévitable pour protéger des vies humaines », et que cet usage soit proportionnel à la menace posée.

Le droit à la liberté d'expression et de réunion des manifestants doit être respecté mais les manifestants et les autorités doivent faire le nécessaire pour que les manifestations ne donnent pas lieu à des violences entraînant des atteintes aux droits fondamentaux.

Ces manifestations ont eu lieu deux jours après l'attentat à l'explosif qui a coûté la vie au capitaine Wissam Eid, un des chefs des services de renseignements des Forces de sécurité intérieure, à un garde du corps et à deux civils. Cet attentat était le dernier en date d'une série d'assassinats à caractère politique, et le deuxième en six semaines d'un haut responsable des services de sécurité.